

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ProOne High Tack White

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Dernière révision : 03-12-2021 V3

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. Identificateur de produit

Nom du produit	Numéro EAN
ProOne High Tack White	8720297828843
ProOne High Tack Black	8720297828867
Substance pure/mélange : mélange	

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : adhésif et/ou étanchéifiant
Utilisations déconseillées : aucun(e) connu(e)

3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BME Group Sourcing B.V.
Walaardt Sacréstraat 405
1117 BM Schiphol
Pays Bas
+31 (0)20 800 34 00
info@pro-one.nl
www.bme-group.com

4. Numéro d'appel d'urgence

France: Orfila (France) : + 01 45 42 59 59
Europa: 112

02 Identification des dangers

1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux.

2. Éléments d'étiquetage

A. Étiquetage conformément au règlement (CE)

n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux.

B. Mention d'avertissement

Aucun(e)

C. Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux.

D. Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 : contient Triméthoxyvinylsilane & N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine & N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine.
Peut produire une réaction allergique.

EUH210 : fiche de données de sécurité disponible sur demande.

3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Peut être nocif par contact cutané.

PBT & vPvB : ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

03 Composition/informations sur les composants

1. Substances

Sans objet.

2. Mélanges

Nom chimique	EC No.	CAS No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8	2768-02-7	1-< 2.5	Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)		01-2119513215-52-XXXX
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	217-164-6	1760-24-3	0.1 < 1	Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335)		01-2119970215-39-XXXX
N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine	221-336-6	3069-29-2	0.1 < 1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317)		01-2119963926-21-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE HIGH TACK WHITE

04 Premiers secours

1. Description des premiers secours

A. Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

B. Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

C. Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

D. Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

E. Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse.

2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : aucun(e) connu(e).

3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : traiter les symptômes. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau à pleine puissance.

2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique : la décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x). Dioxyde de silicium.

3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes : utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Méthodes de nettoyage : recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires : nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

07 Manipulation et stockage

1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger : mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation : protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée : conserver à des températures comprises entre 10 et 35°C.

3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : adhésif et/ou étanchéifiant. Mesures de gestion des risques (RMM) : les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations : respecter la fiche de données techniques.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

Nom chimique	Union européenne	France
Carbonate de calcium 471-34-1	-	VLEP 8h: 10 mg/m ³
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ *	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 260 mg/m ³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 1300 mg/m ³ Peau

Nom chimique	Union européenne	France
Méthanol 67-56-1	-	15 mg/L - urine (Methanol) - end of shift

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE HIGH TACK WHITE

Niveau dérivé sans effet (DNEL)		
<i>Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)</i>		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur, à long terme, effets systémiques sur la santé	Inhalation	27,6 mg/m ³
Travailleur, à long terme, effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour
<i>N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)</i>		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur, à long terme, effets systémiques sur la santé	Inhalation	35.5 mg/m ³
Travailleur, à long terme, effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour
<i>N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)</i>		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur, à long terme, effets systémiques sur la santé	Inhalation	12 mg/m ³
Travailleur, à long terme, effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.7 mg/kg pc/jour
Niveau dérivé sans effet (DNEL)		
<i>Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)</i>		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Inhalation	18,9 mg/m ³
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour
<i>N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)</i>		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Oral(e)	2.5 mg/kg pc/jour
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Inhalation	8.7 mg/m ³
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2.5 mg/kg pc/jour
<i>N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)</i>		
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.9 mg/m ³
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.83 mg/kg pc/jour
Consommateurs, à long terme, effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.83 mg/kg pc/jour

Predicted No Effect Concentration (PNEC):

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
<i>Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)</i>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l
<i>N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)</i>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.062 mg/l
Eau de mer	0.0062 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	25 mg/l
<i>N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)</i>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.062 mg/l
Eau de mer	0.006 mg/l

Usine de traitement des eaux usées	25 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.24 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.024 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.01 mg/kg de masse sèche

2. Contrôles de l'exposition

A. Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

B. Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

C. Protection des mains

Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7 mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

D. Protection de la peau et du corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

E. Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Type de filtre recommandé : filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

F. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

09 Propriétés physiques et chimiques

1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Pâle
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
pH	Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 60°C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
<i>Limites d'inflammabilité dans l'air</i>	
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Le produit durcit avec l'humidité
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE HIGH TACK WHITE

Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	> 21 mm ² /s
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

2. Autres informations

A. Teneur en matière sèche (%)

Aucune information disponible.

B. Teneur en COV (%)

Aucune information disponible.

C. Densité

1.54 g/cm³

10 Stabilité et réactivité

1. Réactivité

Le produit durcit avec l'humidité.

2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : aucun(e).

3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

4. Conditions à éviter

Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

11 Informations toxicologiques

1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

A. Inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

B. Contact oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

C. Contact avec la peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

D. Ingestion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

E. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible.

F. Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH :

ETAmél (voie cutanée) : 3,571.90 mg/kg

ETAmél (inhalation-vapeurs) : 760.60 mg/l

Informations sur les composants :

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	= 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 16.8 mg/l 4h (Rattus) OECD TG 403
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	= 2295 mg/kg (Rattus)	> 2000 mg/kg (Rattus)	LC50 4 h (Aerosol) 1.5-2.44 mg/L air
N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)-éthanediamine 3069-29-2	= 200- 2000 mg/kg (Rattus) OECD 401	> 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402	> 5.2 mg/L 4h (Rattus)

G. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

H. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

I. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai no. 406 : sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

J. Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

K. Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L. Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

M. STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N. STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

O. Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2 Informations sur d'autres dangers

A. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

B. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE HIGH TACK WHITE

12 Informations écologiques

1. Toxicité

Écotoxicité.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)		
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	-	LC50 (96H) = 597 mg/L (Danio rerio) Semi-static	-	EC50 (48h) = 81mg/L Daphnia magna Static		

2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants :

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodegradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51% N'est pas facilement biodégradable

3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : aucune donnée n'est disponible pour ce produit. Informations sur les composants :

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	1.1	-
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	-0.3	-

4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB :

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	La substance n'est pas PBT/vPvB.
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	La substance n'est pas PBT/vPvB.
N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine 3069-29-2	La substance n'est pas PBT/vPvB.

6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

1. Méthodes de traitement des déchets

A. Déchets de résidus/produits inutilisés

Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

B. Emballages contaminés

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

C. Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

D. Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

14 Informations relatives au transport

1. Transport terrestre (ADR/RID)

A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

B. Nom d'expédition

Non réglementé

C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

2. IMDG

A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

B. Nom d'expédition

Non réglementé

C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

E. Polluant marin

NP

F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

G. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet

3. Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

B. Nom d'expédition

Non réglementé

C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE HIGH TACK WHITE

15 Informations relatives à la réglementation

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
 - Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.
 - Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006).

- SVHC : substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $>= 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).
- EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation : ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	CAS No	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Diocyltin oxide	870-08-6	20

- Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
- Exigences de notification pour l'exportation : ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : sans objet.
- Polluants organiques persistants : sans objet.

Réglementations nationales

2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registerants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil $> 10 \text{ tpa}$. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

16 Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité.

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

Légende

TWA : moyenne pondérée en temps

STEL : limite d'exposition à court terme

Plafond : valeur limite maximale

* : désignation « peau »

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT : Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

- Exposition répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

- Exposition unique

EWC : Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document ont pour but d'informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Nous ne sommes pas responsables des dommages (directs ou indirects) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les essais nécessaires pour s'assurer que le produit convient au mode d'application. Nous n'avons aucune influence sur le mode d'application du produit et sur les conditions de stockage et de transport. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour la présence éventuelle d'erreurs (de composition) et d'omissions. Ce document annule les versions précédentes.

Scan pour la page produit



ProOne

www.pro-one.eu

Rev_01_05_2023